



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION N° 63/2022 – 9.1

Date : 16 décembre 2022

Objet : **CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT AVEC BIBLIX SYSTEMES**

Un logiciel installé à la médiathèque au mois de novembre 2016 permet la gestion via internet des ouvrages.

Son contrat de maintenance arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Il y a lieu de le renouveler.

Le montant de la maintenance et de l'hébergement pour l'année 2023 s'élève à 211,37 euros HT soit 253,64 € TTC.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

DÉCIDE

de signer le contrat de maintenance et d'hébergement avec la société «BIBLIX SYSTEMES », représentée par Monsieur SAMY, son directeur, dont le siège social est à MOISSY CRAMAYEL (77) – 701, avenue de Jatteau, d'un montant de 211,37€ HT soit 253,64 € TTC.

Le contrat est conclu pour une durée de douze mois à compter de la date de sa signature, renouvelable par périodes annuelles deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2025, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, trente jours avant l'échéance annuelle.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



Publié le 16/12/2022